

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2022

LUTTER CONTRE LES PLASTIQUES DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA
SANTÉ - (N° 280)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 5

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Ce rapport inclut également un état des lieux des entreprises impactées par les mesures prévues par la loi en vigueur et la soutenabilité financière par celles-ci des mesures prévues jusqu'en 2027 visant à réduire l'usage du plastique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si la préservation de notre environnement est l'objectif de tous, il convient d'avoir une connaissance précise des conséquences financières que peuvent produire les différentes mesures votées par le Parlement afin de ne pas porter un coup fatal à des entreprises françaises qui par ailleurs pourraient demain se retrouver en concurrence avec d'autres entreprises étrangères non soumises aux mêmes règles.